

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 MARS 2017

Date de convocation et d'affichage : 21 mars 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 36.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SEBBARI Samira, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOIX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUUEL Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VAN DE WALLE Robert, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : CHAPLOT Roland par BLOT Gilles, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, PARIGAU Jean-Louis par SBROVAZZO Valérie, MARIE Sylvie par PORTIER Francis, FAURE Gilbert par CHODLEWSKI Martine,

Sont excusés et ont donné pouvoir : GAURIER Claude à GARNERIN David, BLASSON Christian à BLASCO Thierry, FINET Odile à RABAT ARTAUX Nadia, MOSER Alain à ARNAUD Jean-Jacques, GANTELET Bruno à HELIOT COURONNE Isabelle, BAZIN-MALGRAS Valérie à PATELLI Lise, BRET Marc à MENUUEL Gérard, LE CORRE Marie à BERTAIL Sybille, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, SYDOR Dimitri à Anna ZAJAC, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie,

Absents et excusés : LEIX Jean-François, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, REHN Yves

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance, FRAENKEL LOCHARD Stéphanie

DELIBERATION N°04	Fixation des taux de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2017 sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de Bouilly-Mogne-Aumont
RAPPORTEUR	Alain BALLAND

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
121	124	122	2	8	

Le rapport est approuvé à la majorité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2017

Rapporteur : Alain BALLAND

**FIXATION DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
Sur le territoire de l'ancienne communauté de communes Bouilly Mogne Aumont**
Exposé :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communautés de communes Bouilly Mogne Aumont, Seine Barse, Seine Melda Coteaux, Portes du pays d'Othe et le Grand Troyes ont fusionné en un unique établissement de coopération intercommunale dénommé Troyes Champagne Métropole.

Si, antérieurement à la fusion, la compétence élimination des déchets était majoritairement financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce n'était pas le cas sur le territoire de la communauté de communes Bouilly Mogne Aumont qui avait instauré la redevance.

Dans le domaine des ordures ménagères, le code général des impôts prévoit que le nouvel EPCI issu de la fusion devra choisir entre les modes de financements préexistants dans la mesure où la taxe et la redevance sont exclusives l'une de l'autre.

Cependant, le législateur a accordé un délai aux conseils communautaires puisqu'en l'absence de délibération pour un régime de financement unifié sur l'ensemble du territoire communautaire, les modes de financement appliqués l'année précédant la fusion sont maintenus pour une durée maximale de 5 années. La TEOM et la REOM peuvent donc coexister temporairement.

Par conséquent en 2017, la redevance pourrait continuer à s'appliquer sur les 24 communes de l'ancienne communauté Bouilly Mogne Aumont, selon les modalités en vigueur en 2016, tant au niveau du mode de recouvrement que des tarifs.

Contrairement à Troyes Champagne Métropole, la communauté de communes était assujettie à la TVA pour ce budget, il convient donc d'intégrer la TVA aux tarifs appliqués en 2016, soit :

- une part fixe par foyer : 91,85 €
- une part variable par habitant : 34,65 €.

Décision :

Au vu des éléments précédents, il vous est proposé :

- **DE FIXER, sur les communes de l'ancienne communauté de communes Bouilly Mogne Aumont, le tarif de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères comme suit à compter de 2017 :**
 - une part fixe à 91,85 € par foyer
 - une part variable à 34,65 € par habitant
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette redevance**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote